

**Mairie de LA CHAISE-DIEU**  
**Arrondissement de Brioude**  
**Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 89-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de M GUARNERI en date du 9 juillet 2025,  
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité  
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus  
particulièrement pour faciliter le bon déroulement du déménagement

ARRETE

**Article 1:** Pour faciliter le bon déroulement du déménagement prévu au 4, rue Marchédial, le stationnement et la circulation de tous véhicules (hors véhicule de déménagement) seront interdits **dans la rue Marchédial de la place de l'abbaye au croisement avec la rue St Esprit, du vendredi 11 juillet 2025 9 heures au samedi 12 juillet 2025 17 heures.**

**Article 2 :** Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration

**Article 3:** La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,  
Le 9 juillet 2025  
Le Maire,

André BRIVADIS

